

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 45  
Membres absents : 33  
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du  
mois de juin, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024  
Date de transmission : 02/07/2024  
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 17<sup>ème</sup> QUESTION

### Avenant à la convention de partenariat avec la SEM Oktave (DELIBERATION n° 2024-116)

Mme WILLER Christèle ne prend pas part au vote.

Le projet de « Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments résidentiels collectifs et des copropriétés du Grand Est » porté par la SEM Oktave vise à augmenter le nombre de copropriétés rénovées.

Oktave a, pour cela, sollicité un soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du mécanisme ELENA du programme Horizon 2020, de la FNAIM Grand Est, de l'UNIS Grand Est et de 10 collectivités territoriales du Grand Est dont Saint-Louis Agglomération.

En date du 1er juillet 2021, les parties ont signé une convention de partenariat dans le cadre du projet « Copro Grand Est ». Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant signé le 14 avril 2022.

Ce projet, dans son fonctionnement actuel, repose sur le mécanisme ELENA du programme Horizon 2020 de la banque européenne d'investissement (BEI) via le contrat référencé « ELENA-2017-142 ». Or, ce contrat touchera à sa fin le 31 juillet 2024.

Toutefois, l'articulation des missions du pôle copropriétés d'Oktave avec le nouveau « PACTE territorial » proposé par l'ANAH aux collectivités pour janvier 2025 n'est pas encore clairement définie.

Afin de garantir aux copropriétés du territoire une continuité dans les services apportés par le projet « Copro Grand Est », il est proposé de mettre en œuvre un second avenant pour prolonger la convention qui lie Oktave et Saint-Louis Agglomération de 5 mois selon les modalités financières actuelles, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un montant de 4 615€ (participation au financement du poste de conseiller rénovation copropriétés).

Par ailleurs, afin de sensibiliser les acteurs de la rénovation situé sur le territoire, il est proposé de demander 2 prestations d'animation à la SEM Oktave au cours du 2ème semestre 2024 pour un montant de 6000€ :

- 1) Un atelier sur le thème de la rénovation thermique des copropriétés d'une demi-journée à destination des syndicats de copropriétés ;
- 2) Un atelier sur le thème de la rénovation thermique des copropriétés d'une demi-journée pour les prestataires techniques (bureaux d'études et maîtres d'œuvre).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°2 pour la prolongation de la convention de partenariat qui lie la SEM Oktave et Saint-Louis Agglomération ;
- d'approuver la commande des 2 prestations d'animation d'ateliers vers les professionnels de la rénovation ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

